

*SOURCE: Neptune Technologies & Bioresources Inc.*

## **Neptune annonce ses résultats du premier trimestre**

*Nomination de Pierre Fitzgibbon au poste de président du Conseil d'administration*

**Laval, Québec, CANADA – le 15 juillet 2014** – Neptune Technologies & Bioresources Inc. (« Neptune » ou la « Corporation ») (NASDAQ.NEPT - TSX.NTB), a annoncé ses résultats financiers consolidés pour le premier trimestre qui s'est terminé le 31 mai 2014.

« L'année a très bien démarré, si l'on considère l'annonce de l'ouverture de l'usine de Neptune à Sherbrooke, le lancement plus tard dans l'année de trois nouvelles formulations adaptées au traitement de conditions spécifiques (NKO<sup>®</sup>BEAT, NKO<sup>®</sup>FLEX, et NKO<sup>®</sup>FOCUS), la résolution fructueuse de tous les litiges en suspens devant la Commission du commerce international, l'octroi de deux nouveaux brevets de composé et l'élection d'un ensemble de directeurs expérimentés à l'occasion de son assemblée annuelle extraordinaire récente », a souligné M. André Godin, président et chef de la direction intérimaire de Neptune. « Notre filiale, Acasti, a récemment annoncé l'achèvement de deux essais cliniques importants, qui marquent une autre étape historique dans notre programme de développement pharmaceutique nécessaire à l'obtention de l'autorisation réglementaire de distribuer et de commercialiser CaPre<sup>®</sup>. Nous continuons de poser les fondements de la croissance et nous demeurons concentrés sur un leadership et un rendement solides. »

### **Résultats financiers : premier trimestre terminé le 31 mai 2014**

#### Résultats des activités nutraceutiques

- Les recettes nutraceutiques ont atteint 3 635 000 \$ pour le trimestre terminé le 31 mai 2014, comparées à 6 084 000 \$ pour le trimestre terminé le 31 mai 2013;
- La marge brute en pourcentage de revenu était de 14 % pour le trimestre considéré, comparée à 10 % pour le trimestre correspondant de l'année précédente;
- Le BAIIA ajusté était négatif (3 766 000 \$) pour le trimestre, comparé à (2 697 000 \$) lors de l'année précédente;
- On a enregistré une perte nette de (5 702 000 \$) lors du trimestre considéré, comparée à une perte nette de (3 379 000 \$) lors de l'année précédente.

#### Résultats consolidés

- Lors du trimestre terminé le 31 mai 2014, les recettes consolidées ont totalisé 3 691 000 \$, un chiffre en baisse si l'on compare les 6 090 000 \$ réalisés au cours du trimestre terminé le 31 mai 2013;
- Le BAIIA ajusté était négatif (5 772 000 \$) pour le trimestre en question, comparé à (3 983 000 \$) lors de l'année précédente;
- On a enregistré une perte nette de (4 368 000 \$) lors du trimestre considéré, comparée à une perte nette de (5 415 000 \$) lors de l'année précédente.

Les recettes nutraceutiques du trimestre terminé le 31 mai 2014 découlaient exclusivement de l'entente de production et d'approvisionnement conclue entre Neptune et le sous-traitant Rimfrost. Lors de la période correspondante de l'année précédente, la Corporation a fourni au marché un krill de consommation obtenu

grâce à des ententes d'approvisionnement à court terme. En juin 2014, Neptune a annoncé que son usine de Sherbrooke commencerait à en produire graduellement.

La marge bénéficiaire brute en pourcentage de revenu était de 14 % pour le trimestre considéré, en hausse par rapport aux 10 % lors du trimestre terminé le 31 mai 2013. Cette augmentation est surtout due aux réductions des coûts de produit résultant de l'entente de production et d'approvisionnement avec Rimfrost.

La diminution du BAIIA ajusté d'un exercice à l'autre, que ce soit sur la base nutraceutique ou consolidée, est largement due à l'augmentation des dépenses générales et administratives, notamment les salaires, les coûts de formation associés à la réouverture de l'usine de Sherbrooke et une mauvaise créance pour un client important. Les frais de vente ont également augmenté, en raison de l'accélération des activités de marketing et de publicité déployées en attente de la reprise de la production de l'huile de krill. L'accroissement des frais a été compensé en partie par un autre revenu de 1,6 million de dollars, enregistré au cours du trimestre considéré, et provenant des règlements de redevances, suite aux négociations avec des tiers visant à résoudre les violations à la propriété intellectuelle de Neptune. Sur une base consolidée, le trimestre en question inclut également le BAIIA ajusté négatif de 2,0 millions de dollars pour les filiales de Neptune, Acasti et NeuroBioPharm, qui étaient activement engagées dans des études cliniques et dans la recherche et le développement. Lors du trimestre correspondant de l'exercice précédent, les filiales de Neptune ont enregistré un BAIIA négatif de 1,3 million de dollars.

La perte nette la plus élevée d'un exercice à l'autre dans le domaine nutraceutique était due aux facteurs soulignés pour le BAIIA ajusté. Le trimestre considéré a également souffert de l'augmentation des pertes de change, alors que le trimestre de l'exercice précédent a bénéficié des recouvrements d'assurance, suite à l'incident de l'usine. Sur une base consolidée, la perte trimestrielle nette d'un exercice à l'autre était inférieure en raison d'une modification de la juste valeur du passif dérivé d'Acasti provenant de son émission publique en 2013. Pour les besoins de la comptabilité, les bons de souscription sont enregistrés comme des passifs dérivés, puisque la monnaie dans laquelle est libellé leur prix d'exercice (dollars américains) diffère de la monnaie fonctionnelle d'Acasti (dollars canadiens).

### **Montée en puissance de l'usine de Sherbrooke**

En juin 2014, Neptune a annoncé la reprise de la production dans son usine de Sherbrooke. La phase de démarrage terminée, l'usine entre maintenant dans une période d'accélération. La Corporation prévoit que cette période s'étendra sur trois mois, chaque phase durant un mois. Au cours de cette période, la capacité de production annuelle augmentera d'environ 50 000 kilogrammes d'huile de krill à la fin de la première phase à 100 000 kilogrammes à la fin de la phase II, et 150 000 kilogrammes à la fin de la phase III. La priorité de Neptune est d'atteindre une pleine capacité opérationnelle aussitôt que possible.

Un certain nombre de clients ont indiqué leur intention de retarder leurs achats, préférant attendre que le produit de qualité supérieure de Neptune, NKO®, soit disponible. Les recettes du deuxième trimestre se terminant le 31 août 2014 devraient être semblables à celles réalisées au cours des deux derniers trimestres terminés le 31 mai 2014.

### **Autre revenu provenant des règlements de redevances**

Jusqu'à présent, Neptune a reçu des règlements de redevances totalisant 7,1 millions de dollars, dont 1,6 million reçu au cours du trimestre terminé le 31 mai 2014. Ce montant représente tous les paiements de règlement non remboursables.

À l'avenir, Neptune sera également en droit de recevoir des paiements supplémentaires à travers ses ententes de licence moyennant redevances. Comme il a été annoncé précédemment, les niveaux de redevance pour

Aker et Enzymotec, aux États-Unis, dépendront de l'issue des procédures d'examen *inter partes* devant l'USPTO concernant les revendications du brevet de composé 351 de Neptune. Les audiences devraient avoir lieu au cours du premier trimestre de l'année calendaire 2015. Neptune s'estime bien placée pour l'emporter.

### **Couverture d'assurance**

L'assurance de Neptune couvre, entre autres, les dommages aux biens, la perte d'exploitation et la responsabilité générale jusqu'à concurrence de montants donnés et assujettie à des franchises limitées et à certaines exclusions. Depuis l'accident survenu dans l'usine en novembre 2012, Neptune a reçu des recouvrements d'assurance totalisant 17,5 millions de dollars. Aucun recouvrement d'assurance n'a été reçu au cours du trimestre terminé le 31 mai 2014.

### **Nomination de Pierre Fitzgibbon au poste de président du Conseil d'administration**

Lors de l'assemblée annuelle extraordinaire de Neptune, le 19 juin 2014, les actionnaires ont élu un ensemble d'administrateurs expérimentés qui apportent leurs vastes connaissances dans l'industrie de la santé, la nutrition, les finances, les ventes et le marketing ainsi que leur considérable expérience en matière de création de valeur dans leurs domaines respectifs. À la suite d'un vote tenu lors de la réunion du Conseil qui a eu lieu le 15 juillet 2014, Pierre Fitzgibbon a été nommé président du Conseil d'administration de Neptune, avec date d'entrée en poste immédiate.

M. Fitzgibbon était auparavant président et chef de la direction d'Atrium Innovations inc., un chef de file dans le développement, la production et le marketing de produits à valeur ajoutée de l'industrie de la santé et de la nutrition. Atrium a récemment été vendu dans le cadre d'une opération évaluée à plus de 1,1 milliard de dollars. Avant d'occuper son poste chez Atrium, M. Fitzgibbon était vice-président de la Financière Banque Nationale et vice-président principal des finances, technologies et affaires commerciales de la Banque Nationale du Canada.

« Je suis heureux de pouvoir servir en tant que président de Neptune à ce moment important de l'histoire de la Corporation », a déclaré M. Fitzgibbon. « Neptune a un avenir brillant, en dépit des défis auxquels elle se heurte actuellement et j'ai hâte de travailler avec mes collègues du Conseil afin de soutenir les initiatives de croissance de Neptune. Au nom de tous les membres du Conseil et de la direction, je souhaiterais remercier le président sortant, Ronald Denis, pour son leadership et ses conseils. Au cours de ces dernières années, il a contribué de manière importante au succès de Neptune. » M. Denis continuera d'occuper un poste de directeur au Conseil d'administration de Neptune et d'Acasti et de président du conseil d'administration de NeuroBioPharm.

### **Remarque : Incident de l'usine**

*Le 8 novembre 2012, une explosion a détruit la seule usine de production de la Corporation (« l'incident ») située à Sherbrooke, Québec, Canada. Alors que les opérations étaient en cours de rétablissement, Neptune a généré des revenus grâce à la vente d'huile de krill acquise par la Corporation à travers des ententes temporaires à court terme et une entente non exclusive de production et d'approvisionnement conclue avec Rimfrost USA, LLC, en octobre 2013. Ces ententes, ainsi que des efforts de marge, ont permis à Neptune de conserver une large part des revenus qu'elle réalisait avant l'incident. En juin 2014, Neptune a annoncé la reprise de la production dans son usine de Sherbrooke.*

### **Détails relatifs à la téléconférence**

Neptune organisera un appel conférence le jeudi 17 juillet à 9 h (ET) au cours duquel elle présentera ses résultats pour le premier trimestre terminé le 31 mai 2014.

Date : Jeudi 17 juillet 2014  
Heure : 9 h Heure de l'Est  
Numéro de la conférence : 70858706  
Composer : 1-877-380-5664 (pour le Canada et les États-Unis)  
1-631-813-4882 (à l'extérieur du Canada et des États-Unis)  
(veuillez composer le numéro 15 minutes avant le début de la conférence)  
Webémission : Vous pouvez accéder à une webémission audio en direct à l'adresse :  
[neptunebiotech.com/en-CA/events-and-presentations](http://neptunebiotech.com/en-CA/events-and-presentations)

Un enregistrement de la conférence sera également disponible sur le site Web de Neptune peu de temps après l'appel.

### **À propos de Neptune Technologies & Bioressources Inc.**

Neptune est une entreprise de biotechnologie dont les activités portent principalement sur le développement et la commercialisation d'acides gras polyinsaturés (AGPI/PUFA) oméga-3 d'origine marine. La société Neptune utilise un procédé breveté d'extraction d'huile de krill antarctique et l'entreprise vend principalement des AGPI oméga-3 en vrac à ses distributeurs qui les commercialisent sous marque privée, notamment sur le marché des produits nutraceutiques aux États-Unis, en Europe et en Australie. Les produits Neptune se présentent généralement en capsules et sont utilisés comme compléments alimentaires par les consommateurs. Le siège social de Neptune est situé au 545, Promenade du Centropolis, bureau 100, Laval (Québec).

Par l'entremise de ses filiales Acasti Pharma Inc. (Acasti) et NeuroBioPharm Inc. (NeuroBio), au sein desquelles Neptune détient respectivement 49.95 % et 96 % des actions avec droit de vote, Neptune s'intéresse également aux possibilités offertes par les marchés des aliments fonctionnels et des médicaments sur ordonnance. Les sociétés Acasti et NeuroBio mettent respectivement l'accent sur la recherche et le développement de composés sûrs et efficaces pour le traitement des affections athéroscléreuses, très répandues, tels les désordres cardiométaboliques et les maladies cardiovasculaires, ainsi que les affections neurodégénératives et à caractère inflammatoire. CaPre<sup>®</sup>, le principal candidat à titre de médicament d'ordonnance de la société Acasti, est un concentré purifié à haute teneur en phospholipides oméga-3, obtenu à partir de l'huile de krill Neptune. La cible thérapeutique de CaPre<sup>®</sup> est la prévention et le traitement des désordres cardiométaboliques, notamment de l'hypertriglycéridémie, une affection caractérisée par des taux anormalement élevés de triglycérides.

## **Énoncés prospectifs**

*Les déclarations contenues dans le présent communiqué, qui n'ont pas trait à des faits historiques ou d'actualité, constituent des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières. De telles déclarations de nature prospective comportent des risques et des incertitudes, connus ou non, ainsi que d'autres facteurs inconnus, pouvant avoir pour effet que les résultats réels des sociétés Neptune, Acasti et NeuroBio puissent se révéler dans les faits différents des résultats antérieurs ou des résultats futurs exprimés ou impliqués dans ces énoncés prospectifs. Les lecteurs sont mis en garde à savoir qu'il vaudrait mieux ne pas accorder une confiance inconditionnelle à ces énoncés de nature prospective, qui ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Les énoncés prospectifs contenus dans ce document sont également et généralement soumis à d'autres risques et incertitudes qui sont décrits de temps à autre dans les documents publics de valeurs mobilières que Neptune, Acasti et NeuroBio partagent avec la Securities and Exchange Commission et la Canadian Security Commission. Sauf là où les lois applicables l'exigent, les sociétés Neptune, Acasti et NeuroBio déclinent toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser un quelconque énoncé prospectif.*

*« Ni le NASDAQ, ni la Bourse de Toronto n'assument quelque responsabilité que ce soit quant au caractère adéquat ou exact du présent communiqué. »*

### **Personnes ressources – Neptune**

André Godin  
CEO & CFO intérimaire  
+1.450.687.2262  
[a.godin@neptunebiotech.com](mailto:a.godin@neptunebiotech.com)  
[www.neptunebiotech.com](http://www.neptunebiotech.com)

John Ripplinger  
Relations investisseurs  
+1.450.687.2262  
[j.riplinger@neptunebiotech.com](mailto:j.riplinger@neptunebiotech.com)  
[neptunebiotech.com](http://neptunebiotech.com)